



CONCOURS D'ADMINISTRATEUR-ADJOINT 2021

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

Épreuves d'admission

ÉPREUVE PORTANT SUR LES INSTITUTIONS POLITIQUES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

L'épreuve se compose d'une ou plusieurs questions faisant appel aux connaissances correspondant aux domaines du programme. Chaque candidat peut traiter ces questions dans l'ordre de son choix.

(durée 2 heures – coefficient 3)

1. La Commission européenne (5 points)
2. L'article 72 de la Constitution (5 points)
3. L'ordre du jour du Parlement (5 points)
4. L'élection du Président de la République (5 points)